

Affaire suivie par :

**DIRECCTE PACA : Sandrine MOCAER**

Tel : 04.86.67.33.86

Mel : sandrine.mocaer@direccte.gouv.fr

**ASN : Cédric LEGAIT**

Tel : 04.91.83.64.32

Mel : cedric.legait@asn.fr

Ref : CODEP-MRS-2011-036666

Marseille, le 28/06/2011

**DESTINATAIRES IN FINE**

**Objet : Rencontre autour de la radiographie industrielle et de la charte de bonnes pratiques**

Madame, Monsieur,

Soucieux de promouvoir la sécurité des interventions de radiologie industrielle, les professionnels de la région PACA, en concertation avec les services de l'État, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Sud-est (CARSAT-SE), des universitaires et des préventeurs, ont rédigé en 2010 une Charte de bonnes pratiques sur ce thème<sup>1</sup>. Cette charte, issue d'un travail partenarial, vient amender les précédentes versions de 1996 et 2007.

Afin de faire vivre cette charte et d'améliorer sa mise en œuvre, un Comité de Suivi et d'Évaluation de la Charte, composé de ces mêmes acteurs, a été mis en place dès 2007 et établit un bilan régulier et une évaluation de l'application de la charte.

Dans ce cadre, le Comité de Suivi et d'Évaluation, la DIRECCTE, la Division de Marseille de l'ASN et la CARSAT-SE, organisent conjointement une rencontre à laquelle **Pensemble des entreprises concernées par la radiographie industrielle, signataires ou non de la charte de bonnes pratiques** (édition 2010), est cordialement invité :

le **JEUDI 03 NOVEMBRE 2011**

de **8h30 à 17h00**

**Amphithéâtre de l'Hôtel de Ville de MARTIGUES**

(cf. plan joint)

Cette journée sera notamment l'occasion de présenter et d'aborder :

- le bilan de la mise en œuvre de la charte
- les évolutions réglementaires en radioprotection
- le bilan du Certificat d'Aptitude à la Manipulation d'Appareils de Radiologie Industrielle
- les techniques alternatives et l'utilisation du sélénium
- retour d'expérience sur des chantiers particuliers
- un atelier sur le thème des délais de prévenance

---

<sup>1</sup> Cette charte est téléchargeable depuis le site internet : [www.sante-securite-paca.org](http://www.sante-securite-paca.org)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le plan d'accès à la salle ainsi qu'un bulletin d'inscription. Afin de faciliter l'organisation de la journée, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous le faire parvenir **avant le 3 octobre 2011, à l'attention de M. LEGAIT de l'ASN**. Les participants recevront par retour de courriel, avant le 15 octobre, la confirmation de leur participation ainsi que le programme détaillé de la journée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Délégué Territorial de l'ASN**



**Laurent ROY**

**Pour le Directeur Régional des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi,  
La Directrice du Travail**



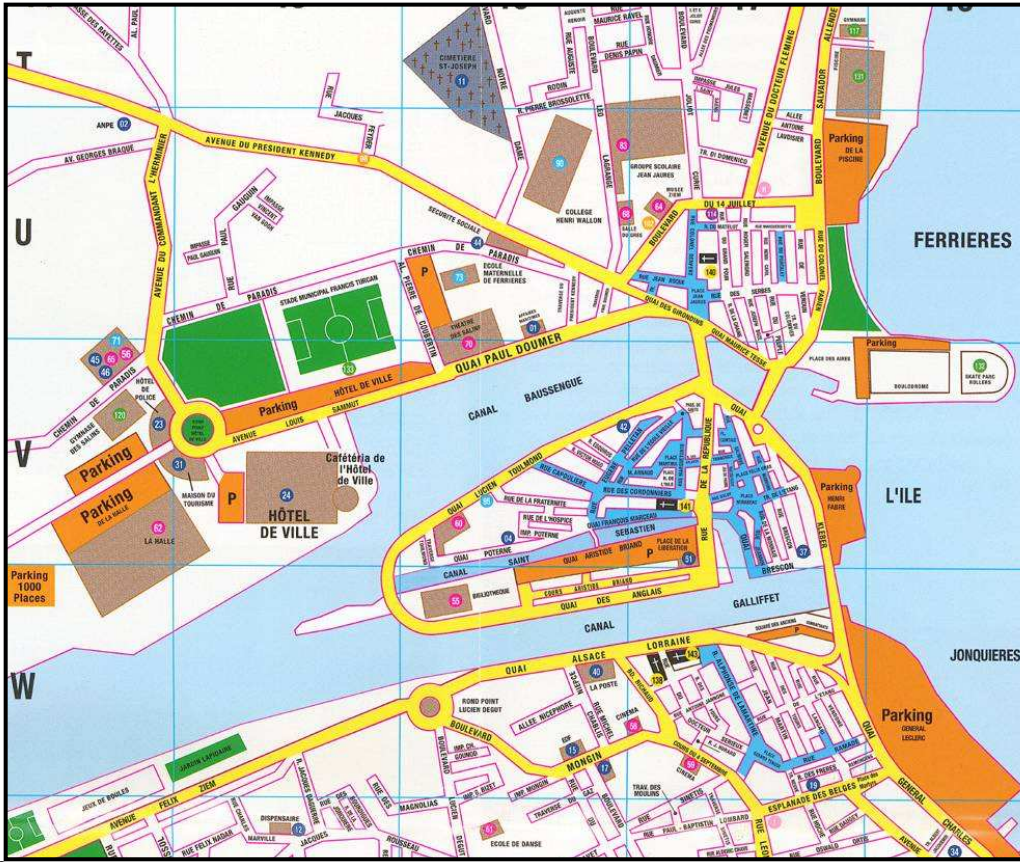
**Muriel GAUTIER**

**P.J.:** - Plan d'accès et Bulletin d'inscription  
- Sommaire de la charte

# CHARTRE PACA DE BONNES PRATIQUES EN RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE

Journée du 03/11/2011  
Hôtel de Ville de Martigues

## PLAN D'ACCES



### Accès à l'Hôtel de Ville

**Autoroute A55, sortie Martigues Nord :**

- Direction centre-ville
- Avenue du Président Kennedy
- Avenue Commandant L'Herminier
- Avenue Louis Sammut

## BULLETIN DE PARTICIPATION

*A retourner à la Division de Marseille de l'ASN – à l'attention de M. LEGAIT*

*67-69 avenue du Prado – 13286 Marseille Cedex 6*

*Tel : 04.91.83.64.32 – Fax : 04.91.83.64.10 – [cedric.legait@asn.fr](mailto:cedric.legait@asn.fr)*

*avant le 03/10/2011*

*Un café d'accueil est prévu à partir de 8h30 ainsi qu'un buffet pour le midi*

M./Mme/Mlle Nom :

Prénom :

Société / Organisme :

Tél :

Courriel :

- participera à la journée de restitution de la Charte PACA de Bonnes Pratiques en Radiographie Industrielle
- sera éventuellement accompagné de (nom et prénom) :
- participera au buffet déjeunatoire

# **CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DE RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE**

## **PRINCIPE PRELIMINAIRE**

*La présente charte a pour but de décliner de bonnes pratiques en matière de radiographie industrielle. Ces bonnes pratiques sont le résultat d'un large consensus entre les acteurs concernés de la région PACA (Professionnels, préventeurs, Etat), et sont considérées comme des recommandations adressées à la profession pour améliorer la prévention. Il est rappelé que ces bonnes pratiques, lorsqu'elles vont au-delà des prescriptions réglementaires, ne sauraient présenter de force obligatoire vis-à-vis des parties prenantes. Sur la base du volontariat, les entreprises peuvent adhérer aux recommandations de la charte par leur signature, formalisant ainsi un engagement de leur part quant à la mise en place de ces bonnes pratiques.*

## **SOMMAIRE**

### **1. GENERALITES**

*Les grands principes de prévention et la radioprotection*

*Identification des acteurs internes et externes à l'entreprise*

*Identification des acteurs lors d'une opération de sous-traitance en radiographie industrielle*

### **2. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

*Pré-requis à la préparation des travaux*

*Coordination de la prévention*

*Préparation des travaux*

*Le transport*

*Déroulement du chantier*

*Retour d'expérience*

### **3. FORMATION ET INFORMATION DU PERSONNEL**

### **4. SUIVI DOSIMETRIQUE ET MEDICAL DES RADIOLOGUES**

### **5. ANNEXES**

*Lexique et abréviation*

*Annexe 1 : Principe de justification*

*Annexe 2 : Principe d'optimisation*

*Annexe 3 : Principe de limitation*

*Annexe 4 : Rappel réglementaire du rôle de chaque acteur en matière de radioprotection*

*Annexe 5 : Fiche d'intervention / urgence*

*Annexe 6 : Le transport*

*Annexe 7 : Outils d'aide aux prévisionnels dosimétriques et au balisage*

*Annexe 8 : Listes du matériel et des documents devant être en possession des radiologues industriels*

*Annexe 9 : Rôle réglementaire des différents acteurs en cas de dépassement des limites de doses*

*Annexe 10 : Contenu de l'enquête en cas d'alerte dosimétrique*

*Annexe 11 : Fiche individuelle d'exposition*

*Annexe 12 : Fiche mission du "coordinateur tirs radio"*

*Annexe 13 : Zone aménagée*

*Annexe 14 : Zonage et balisage*